

Introduction à l'économie

Unité 12D

Les voix importantes de l'économie

L'éthique chrétienne et le pardon de la dette du tiers monde – un symposium

FOI ET ÉCONOMIE Foi et économie – Numéro 35 – Printemps 2000 – Pages 8–19

Stephen L. S. Smith, Christopher B. Barrett, Daniel Rush Finn, Roland Hoksbergen

Introduction

P. J. Hill, Wheaton College (IL) et président de l'ACE

Lors de la réunion annuelle de l'ASSA à Boston, le 7 janvier 2000, l'Association des économistes chrétiens a organisé un panel intitulé "L'éthique chrétienne et le pardon de la dette du tiers-monde".

Christopher Barrett (Université Cornell), Daniel Finn (Université St. John's, Minnesota), Roland Hoksbergen (Calvin College) et Stephen L. S. Smith (Gordon College) composaient ce panel, et chacun a présenté officiellement son point de vue sur l'intersection entre une vision chrétienne du monde et l'annulation de la dette des pays en développement. **S'en est suivie une discussion animée** entre les membres du panel et le public. J'ai eu l'honneur de présider la séance et ai trouvé les présentations et la discussion enrichissantes, estimant qu'il serait bénéfique pour les lecteurs de *Faith & Economics* d'accéder aux idées abordées. J'ai ainsi proposé d'utiliser les remarques de Stephen Smith comme base pour un dialogue continu sur cette question, en demandant ensuite aux autres participants de rédiger de courts commentaires sur l'article de Smith. Ce qui suit est le résultat de cet effort : l'article de Smith suivi des réponses des autres membres du panel.

Notre organisateur, P. J. Hill, nous a demandé d'aborder ce matin un sujet difficile. Réfléchir à l'éthique chrétienne et à l'annulation de la dette s'avère délicat, car pour nombre de chrétiens, notamment ceux ayant suivi les propositions du Jubilé 2000, le débat semble clos : l'annulation de la dette est une bonne chose. Jeffrey Sachs, l'un des économistes les plus en vue, la soutient. Même le Pape l'a approuvée. Que reste-t-il donc à ajouter ?

Le sujet est également complexe car, plutôt que d'aborder seulement les aspects économiques de la question, il s'agit ici de relier éthique chrétienne et politique économique – une tâche particulièrement difficile pour les économistes qui, comme moi, ne sont pas formés en éthique sociale. Les enjeux sont nombreux : la loi de l'Ancien Testament (AT) et l'éthique du Nouveau Testament (NT) peuvent-elles s'appliquer aux sociétés modernes qui ne sont ni chrétiennes ni théocratiques ? Comment situer les nations par rapport aux exigences divines quant au comportement des individus ? Néanmoins, avançons. À mon avis, la Bible offre des normes précieuses pour orienter la réflexion sur des questions de politique économique. Les travaux de Donald Hay d'Oxford et, plus près de nous, de John Mason et Kurt Schaefer (dont l'article de 1990 dans *CSR* mérite d'être lu plus largement par les économistes chrétiens), fournissent des arguments convaincants en ce sens. Ces auteurs ne prônent pas l'établissement du christianisme comme religion d'État ni l'application littérale des lois de l'Ancien Testament. Ils soutiennent plutôt que l'Écriture révèle des normes de base par lesquelles toutes les économies et politiques peuvent être évaluées. Par ailleurs, les sciences sociales et naturelles, fondées sur la révélation naturelle, jouent un rôle essentiel dans l'éclairage de la pensée chrétienne.

Mason et Schaefer affirment que « les fondements de l'éthique sociale, politique et économique de l'Écriture sont tous posés dans le Pentateuque et sont destinés à guider tous les peuples » (Genèse 18 :18). Ils considèrent le « code de loi mosaïque » comme la « base normative de l'éthique biblique » d'où l'on doit déduire des principes moraux servant de « lumière aux nations ». Cependant, ils précisent que l'application doit être paradigmatique plutôt que littérale. Quelles pourraient être ces normes bibliques ? La justice, la droiture et la responsabilité dans toutes les relations et tous les comportements sont des réponses chrétiennes traditionnelles. Pour traduire ces normes fondamentales en recommandations politiques concrètes, un ensemble intermédiaire de principes est nécessaire – principes pour lesquels il existe un surprenant consensus parmi les chercheurs chrétiens. (Mason et Schaefer parlent de « normes subsidiaires » (p. 54), tandis que Hay les appelle « principes sociaux dérivés »).

En me concentrant ici sur les normes intermédiaires les plus pertinentes pour l'annulation de la dette, j'aimerais souligner les éléments suivants :

- **Souci des pauvres** : Une société juste doit témoigner d'une attention particulière envers ceux qui, en raison de circonstances échappant à leur contrôle, sont dans le besoin, et offrir au moins un niveau d'aide suffisant pour répondre à leurs besoins (Mason et Schaefer).
- **Souci de la création de richesse** : Une société équitable doit permettre aux individus d'exploiter leurs talents dans des contextes favorisant la gestion et l'investissement en vue d'une prospérité durable, et reconnaissant le travail (Mason et Schaefer ; voir aussi Schneider).
- **Souci de la fidélité aux engagements, du respect des contrats et de l'honnêteté** dans tous les contextes (Mason & Schaefer ; voir aussi Grinols).

Les partisans de l'annulation de la dette évoquent souvent le concept biblique du jubilé comme un argument central. Ce que dit la Bible sur le pardon et le jubilé est donc essentiel à ce débat.

Ce qui est frappant dans le concept biblique du pardon, c'est qu'il n'est jamais compris de manière inconditionnelle. L'amour de Dieu est inconditionnel et les individus sont également exhortés à s'aimer les uns les autres. Mais le pardon est toujours lié au repentir et au rétablissement de bonnes relations entre les parties concernées.

Comme le dit une source, le pardon exige « [...] la réponse repentante qui reçoit l'amour, rétablit la relation et fait l'expérience de la restauration » (Atkinson & Field). De même, le concept de jubilé – la libération des esclaves de la dette – repose fondamentalement sur la restauration des bonnes relations, entre les familles et avec la terre, plutôt que sur une simple redistribution (Atkinson & Field). Ainsi, la remise de dette impliquée dans le jubilé vise à restaurer des relations harmonieuses entre tous les ménages, et pas uniquement entre les familles (anciennement) esclaves et les (anciens) prêteurs. Cela dit, abordons maintenant la question de l'annulation de la dette. L'annulation de la dette à grande échelle n'est pas sans précédent : les États-Unis ont ouvert la voie en 1989 avec le plan Brady, qui a permis la réduction (c'est-à-dire l'annulation) d'une grande partie de la dette de l'Amérique latine. En comparaison, l'annulation de la dette envisagée aujourd'hui par divers plans pourrait être plus facile à organiser. La dette concernée est due aux gouvernements, à la Banque mondiale et au FMI, ce qui permettrait aux pays riches de couvrir cette annulation par des subventions directes de leurs trésors. Contrairement à la situation en Amérique latine, les dettes ne concernent pas ici des banques privées nécessitant des incitations complexes et coûteuses pour être prêtes à annuler leurs prêts. Deux plans fondamentaux d'annulation de la dette sont actuellement en jeu, et il est utile de présenter leurs principales caractéristiques.

Premièrement, l'initiative de la Banque mondiale et du FMI pour les pays pauvres très endettés (PPTÉ), créée en 1996 et révisée en 1999, est destinée aux pays les plus pauvres (ceux éligibles à l'aide concessionnelle de l'Association internationale de développement). Elle exige trois ans de mise en œuvre réussie de programmes d'ajustement structurel (PAS) ainsi qu'une « expérience avérée de mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté » (Banque mondiale). La réduction de la dette est progressive : elle atteint 67 % après trois ans et 80 % après six ans, si la politique est adéquate et si la dette est toujours considérée comme « insoutenable ». Actuellement, sept pays ont bénéficié d'une réduction de leur dette. Pour eux, le service global de la dette est désormais inférieur de 27 % par rapport aux paiements réels sur la période 1993-98 (Banque mondiale) ; la réduction est encore plus marquée par rapport aux échéances programmées sur la même période.

Deuxièmement, il y a les propositions plus radicales de la campagne Jubilé 2000, qui préconise une « annulation des dettes impayables des pays les plus pauvres du monde d'ici l'an 2000, dans le cadre d'un processus équitable et transparent » (Jubilee). Le réseau de pays éligibles est plus large – 52 pays – que les 41 du PPTÉ. Aucune conditionnalité n'est mentionnée sur le site Web principal de Jubilee, bien que certains

groupes américains membres de la coalition aient demandé des garanties pour que les bénéfices de la réduction de la dette profitent aux pauvres. Aux États-Unis, la législation, promue par des organisations comme Oxfam-America, Bread for the World et l'Église épiscopale, exige la création d'un fonds de développement humain pour chaque pays bénéficiaire, financé par les économies résultant de la réduction de la dette, et supervisé par les gouvernements, ONG, entreprises et autres représentants de la société civile. Les dépenses des Trusts doivent être consacrées aux prêts aux microentreprises et aux services sociaux de base. Les groupes américains impliqués – souvent bien informés et critiques des PAS – ne soutiennent pas la conditionnalité de politique économique. Cependant, la législation américaine exclut les pays qui « violent systématiquement les droits de l'homme, soutiennent le terrorisme ou ont des dépenses militaires excessives » (Hart & Skipper).

Compte tenu des principes bibliques énoncés, quelle perspective devrions-nous adopter sur l'annulation de la dette dans ces différents plans ? Voici plusieurs propositions. Premièrement, il est essentiel, pour une évaluation chrétienne, de déterminer si l'annulation de la dette est nécessaire et/ou suffisante pour améliorer la situation des pauvres. Si l'allègement de la dette est nécessaire pour améliorer la vie des plus démunis, cela pourrait être considéré comme un impératif moral. Les chrétiens occidentaux auraient alors l'obligation d'encourager cette adoption. Toutefois, si l'annulation de la dette n'est ni nécessaire ni suffisante pour réduire la pauvreté, la situation devient plus complexe. Dans ce cas, elle devrait être évaluée par rapport à d'autres types d'aide en termes d'efficacité et de risque d'aléa moral.

Notons que, dans le concept biblique du pardon, celui-ci n'est jamais inconditionnel. Le pardon est toujours lié au repentir et au rétablissement de relations saines entre les parties impliquées. De plus, et contrairement à ce qu'affirme la campagne Jubilé 2000, il n'est pas certain que l'annulation de la dette suffise à améliorer le sort des pauvres dans bon nombre de pays concernés. La situation au Kenya, par exemple, illustre que ce sont souvent les priorités mal placées d'un régime corrompu, et non la dette, qui entravent le développement des écoles rurales. De même, les problèmes de santé au Pakistan sont moins dus à la dette qu'à la réticence du gouvernement à investir dans les services pour les plus démunis.

Les politiques économiques nationales et les valeurs culturelles sont cruciales pour le développement. Si les réformes sont propices à la croissance et à la réduction de la pauvreté, l'annulation de la dette devient secondaire : les pays prospéreront, avec ou sans cette mesure. En résumé, une évaluation chrétienne de l'annulation de la dette demande une grande prudence. Elle doit être envisagée en tenant compte des coûts, des alternatives et des mécanismes pour transférer les bénéfices de la réduction de la dette aux populations les plus pauvres.

... D'un point de vue chrétien, le jubilé ne consiste pas simplement à restaurer les relations entre débiteur et créancier, mais à restaurer les relations dans l'ensemble de l'économie à mesure que les anciens débiteurs retrouvent leur position.

Un dernier type de condition qui a du sens est qu'aucune aide ne soit fournie aux pays africains actuellement en guerre (à l'exception des obligations de maintien de la paix) ou en guerre civile. Je pense au Soudan. Il est choquant que le site Web principal de la campagne Jubilee ne fasse aucune exception explicite concernant l'allègement de la dette de ce gouvernement violent et répressif, ou d'autres gouvernements similaires.

Ma quatrième proposition : la compréhension chrétienne du pardon et du jubilé exige que nous, en Occident, restions préoccupés par l'ensemble des relations économiques entre les nations débitrices et créancières. Ainsi, l'annulation de la dette ne peut pas représenter l'ampleur de l'initiative politique des États-Unis ou du G7 à l'égard de l'Afrique. Les dangers à surveiller ici sont la lassitude de l'aide et le capital politique limité que les gouvernements du G7 doivent consacrer à la promotion de l'aide aux pauvres. Étant donné que le Congrès américain a dû spécifiquement autoriser l'annulation de la dette bilatérale – et qu'il devra le faire chaque année au cours des trois prochaines années pour tenir la promesse faite par Clinton en 1999 d'annuler la totalité de la dette officielle de l'Afrique – il pourrait très bien y avoir une réduction compensatoire des dettes bilatérales. Décaissements d'APD.

Plus largement, le débat politique sur l'annulation de la dette pourrait faire oublier l'inquiétude suscitée par la ratification de l'initiative, aujourd'hui au point mort, visant à établir un libre-échange entre les États-Unis et l'Afrique, ce qui constituerait, à mon avis, une véritable perte. Enfin, le souci de l'annulation de la dette ne devrait pas détourner l'Occident de l'élaboration d'un plan d'aide généreux pour lutter contre le SIDA en Afrique. Malheureusement, il serait peut-être trop optimiste d'affirmer que les États-Unis et les autres pays du G7 sont capables de lancer des initiatives sur tous ces fronts simultanément.

En résumé : l'enseignement chrétien n'offre aucun soutien à l'annulation inconditionnelle de la dette. Il offre cependant un soutien à une remise de dette hautement conditionnée et gérée de manière prudente, dans le contexte de politiques économiques globales axées sur la promotion de la croissance et du bien-être. Le diable est dans les détails. Les économistes, y compris les économistes chrétiens, se retrouvent avec la tâche importante de régler, pour les membres d'Église, les citoyens et les décideurs politiques, les détails épineux du chemin à parcourir.

Remerciements

Des parties de ces commentaires ont d'abord été publiées dans l'article de l'auteur "A Christian Economist Looks at Jubilee 2000" dans le journal du Gordon College, The Tartan, le 24 février 1999.

Références

Atkinson, David J. et David H. Field, eds. 1995. New Dictionary of Christian Ethics and Pastoral Theology (Nouveau dictionnaire d'éthique chrétienne et de théologie pastorale). Leicester, UK : InterVarsity Press.

Grinols, Earl. 1991. "Directions for National Policy on Foreign Trade : Revisionist Economics and the Application of Biblical Principles " dans Richard C. Chewning (éd.), Biblical Principles & Public Policy : The Practice. Colorado Springs, CO : NavPress.

Hart, Thomas H., et Jere M. Skipper. 1999. "Debt Burden on Impoverished Countries" Washington, D.C. : Episcopal Church Office of Government Relations.

Hay, Donald. 1989. L'économie aujourd'hui : A Christian Critique. Leicester, UK : InterVarsity Press.

Site web de la coalition Jubilee 2000 <<http://www.jubilee2000uk.org/main.html>

Mason, John D., et Kurt C. Schaefer. 1990. "La Bible, l'Etat et l'économie : Un cadre d'analyse" Christian Scholar's Review. XX:1, pp. 45-64.

Schneider, John. 1994. Godly Materialism. Downer's Grove, IL : InterVarsity Press.

Banque mondiale. Site web de l'initiative PPTE <<http://www.worldbank.org/hipc/>_____. 1998. L'évaluation de l'aide : Ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et pourquoi. New York : Oxford University Press.

_____. 1999. Global Development Finance, 1999 Washington, D.C. : Banque mondiale.

Annulation de la dette et réduction de la pauvreté : Quelques réflexions d'un partisan sceptique

Christopher B. Barrett, Université de Cornell (NY)

Dans l'article précédent, Stephen Smith avance des arguments réfléchis pour expliquer pourquoi « l'enseignement chrétien n'offre aucun soutien à l'annulation inconditionnelle de la dette », mais soutient plutôt « une annulation de dette hautement conditionnée et gérée avec prudence ». Dans les réflexions suivantes, j'approuve pleinement le point central de Stephen, bien que je diverge sur certains points secondaires. Aussi séduisante que puisse être l'idée de l'annulation de la dette pour le chrétien – et, en réalité, pour toute personne ayant de la compassion pour les pauvres – le lien entre l'annulation de la dette et la réduction de la pauvreté demeure pour le moins incertain. Comme je l'ai déjà expliqué, les arguments en faveur d'une annulation de la dette des pays les plus pauvres, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, restent ambigus d'un point de vue économique et éthique (Barrett, 1999).

Trois principes clés devraient guider la réflexion chrétienne sur cette question : (1) une option préférentielle pour les pauvres, (2) le rôle de la miséricorde et des actes de grâce extraordinaires, et (3) la parabole des talents. La coalition Jubilé 2000, qui a exercé des pressions fortes pour une annulation radicale et concertée de la dette, s'appuie largement sur le second principe, et j'applaudis le courage de ce mouvement pour son appel à la miséricorde.

Ce qui m'inquiète, cependant, c'est que les partisans les plus fervents d'une annulation radicale de la dette ne consacrent pas suffisamment de temps aux premier et troisième principes. Comment pouvons-nous garantir que les bénéfices de l'annulation de la dette profitent de manière disproportionnée aux pauvres ? Comment savoir qui « enterrera » les fonds d'annulation de la dette, comme le troisième serviteur de la parabole des talents, et qui les utilisera judicieusement, comme le premier serviteur ?

Étant familier des diverses économies africaines, je me référerai particulièrement aux effets de la dette et à ceux de l'annulation de la dette sur ce continent extrêmement pauvre. Le point essentiel à retenir est que la crise de la dette en Afrique subsaharienne est le symptôme d'une crise économique prolongée, et non sa cause. Il est donc nécessaire de ne pas surestimer l'annulation de la dette comme stimulant pour l'Afrique. Il faut profiter de l'occasion offerte par l'annulation de la dette pour s'attaquer à la racine de la pauvreté africaine, en se concentrant sur les problèmes structurels – comme la faiblesse des systèmes d'éducation et de santé, les infrastructures dégradées ou inexistantes, en particulier dans les zones rurales, et les réseaux financiers sous-développés – qui freinent l'adoption de technologies, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Beaucoup de défenseurs de l'annulation de la dette considèrent à tort cette mesure comme une fin en soi, alors qu'elle devrait être le début d'une initiative visant à réduire efficacement la pauvreté.

L'un des principaux arguments de Barrett (1999) est que les preuves économiques en faveur de l'annulation de la dette des débiteurs souverains en Afrique subsaharienne sont peu concluantes. La célèbre hypothèse de « surendettement » de Paul Krugman (Krugman 1988) n'a pas trouvé de fondement empirique en Afrique, contrairement à l'Amérique latine. Certains résultats bruts de régression, utilisant les données de 1983-

1992 (les plus récentes disponibles lors de l'analyse en 1995-1996), ont montré que dans les économies africaines, la dette extérieure ne semblait pas faire office de taxe sur l'investissement ou sur la croissance. Ainsi, les preuves empiriques offrent peu de raisons de croire qu'une réduction de l'encours ou du service de la dette stimulerait significativement la croissance ou l'investissement dans ces pays à faible revenu. En revanche, la dette africaine pèse principalement sur les recettes du compte courant. À mesure que les fonds d'aide au développement affluent, le service de la dette augmente, réduisant le transfert brut d'environ 20 % en moyenne. Le véritable problème macroéconomique de la dette extérieure en Afrique subsaharienne semble donc tourner autour de l'allègement des contraintes de balance des paiements.

L'annulation de la dette y parviendra-t-elle réellement ? Cela dépend largement de la mesure dans laquelle cette annulation – qui doit être validée par les législatures nationales et les conseils d'administration des agences multilatérales – s'ajoute aux autres flux d'aide. Si elle se substitue simplement à ces derniers, elle ne présente aucun avantage marginal. Ce risque est réel aujourd'hui, alors que les flux d'aide réels ont diminué d'un quart au cours de la dernière décennie – et plus encore en Afrique – et que les donateurs se retrouvent de plus en plus piégés dans un « piège de l'aide » où la baisse des flux d'aide est de plus en plus associée aux efforts de secours en réponse aux « urgences humanitaires complexes ». Ce piège d'aide d'urgence éclipse les efforts dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, de la nutrition et des travaux publics, visant à remédier aux obstacles structurels sous-jacents qui créent et perpétuent la vulnérabilité (Barrett et Carter 1999b). Le cycle d'urgence, d'intervention et de tentative de redressement a produit un cercle vicieux dans lequel la vulnérabilité entraîne des efforts de secours réactifs qui, trop souvent, fragilisent davantage des institutions déjà fragiles, laissant les populations encore plus vulnérables aux prochains chocs.

Il est urgent de redynamiser et de recentrer l'aide au développement pour consolider les marchés des facteurs et attirer des investissements dans les communautés pauvres. Aucune des propositions d'annulation de la dette actuellement envisagées ne propose de stratégie crédible pour atteindre cet objectif. En effet, avec tout le battage médiatique autour de l'annulation de la dette, il existe un risque important que les législatures des pays de l'OCDE estiment qu'une simple remise de la dette bilatérale suffira comme contribution à la lutte contre la pauvreté profonde et étendue qui persiste dans nos sociétés modernes.

La meilleure approche serait un moratoire indéfini sur le service de la dette pour les pays prêts à s'engager dans des efforts sérieux de réduction de la pauvreté. Cela pourrait consister en des moratoires renouvelables de quatre ans, chaque renouvellement étant conditionné à des améliorations vérifiables dans certains indicateurs sociaux (mortalité infantile, morbidité liée aux maladies infectieuses telles que le paludisme ou la polio, scolarisation, en particulier des filles, accès à l'eau potable, etc.), avec une annulation totale après vingt ans de progrès continus. Les pays accepteraient un plan dans lequel le service programmé de la dette extérieure serait converti en crédits supplémentaires en monnaie locale pour la fourniture de services publics, avec des perspectives raisonnables de réduction des souffrances humaines et d'attraction des investissements privés. Le calcul des dépenses pourrait être fondé sur une référence historique (par exemple, les dépenses annuelles moyennes de 1995 à 1998 en pourcentage du PIB), non manipulable par un État cherchant à contourner l'esprit de l'accord. Une telle approche inciterait les

États bénéficiaires à rechercher des moyens efficaces pour résoudre les problèmes des plus démunis et à poursuivre dans cette voie sur une longue période, tout en évitant le problème de la fongibilité de la remise de dette.

Si la croissance économique est une condition nécessaire à une réduction durable de la pauvreté, elle n'est en aucun cas suffisante, et les réformes politiques axées sur la croissance de la dernière décennie en Afrique n'ont pas réussi à réduire la pauvreté.

C'est ici que je me distingue de Stephen Smith, qui appelle à utiliser « l'occasion de l'annulation de la dette comme un levier pour une réforme politique », où « réforme politique » semble être un euphémisme pour désigner une série particulière de réformes axées sur la croissance, préconisées par le FMI et la Banque mondiale. Si la croissance économique est une condition nécessaire à une réduction durable de la pauvreté, elle n'en est en aucun cas suffisante, et les réformes politiques axées sur la croissance menées au cours de la dernière décennie en Afrique n'ont pas réussi à réduire la pauvreté. En effet, des preuves en Afrique et en Amérique latine montrent que des approches plus hétérodoxes se sont avérées au moins aussi efficaces que les préceptes du « Consensus de Washington » pour aider les populations les plus vulnérables (Barrett et Carter, 1998). Notre engagement devrait être moins idéologique et davantage orienté vers les résultats en matière d'aide aux pauvres. Ainsi, plutôt que d'imposer une approche particulière, la conditionnalité devrait se concentrer sur la réalisation d'objectifs de performance, notamment l'amélioration des principaux indicateurs sociaux liés au bien-être des pauvres, dont le revenu par habitant n'est qu'un exemple.

En guise de brève digression, je souhaite souligner un parallèle direct avec les leçons apprises en matière de gestion environnementale au cours des deux dernières décennies. Autrefois, les gouvernements dictaient aux entreprises des technologies de réduction de la pollution pour limiter leurs émissions. Cela n'incitait guère à innover et engendrait des coûts élevés et des résultats médiocres en matière de conformité. Désormais, des régulateurs plus éclairés définissent plutôt des critères de performance en matière d'émissions, strictement surveillés et appliqués. Cela a conduit à une vague d'innovations dans la gestion environnementale au sein des entreprises, permettant de réduire les coûts de conformité tout en diminuant la pollution. La leçon importante à tirer est qu'il faut établir des normes, les surveiller et les appliquer, tout en laissant aux acteurs responsables la liberté d'innover en fonction de leur contexte local. Ce principe devrait s'appliquer aux efforts internationaux de lutte contre la pauvreté et les souffrances inutiles.

Dans le cadre de l'arrangement que je propose, les pays qui ne parviendraient pas à améliorer concrètement leurs indicateurs sociaux bénéficieraient de peu d'avantages. Le moratoire pour ces pays serait levé, et ils devraient reprendre leurs remboursements. En pratique, cela signifierait que les États qui ne prennent pas au sérieux la réduction de la pauvreté contribueraient, par le biais de nouveaux transferts nets aux donateurs, à soutenir les efforts des États engagés dans la lutte contre la pauvreté. Cela créerait des incitations substantielles et dynamiques pour que les États poursuivent des politiques

durables de réduction de la pauvreté, résolvant ainsi les problèmes de cohérence temporelle et d'aléa moral présents dans de nombreuses propositions actuelles. Tout pays à revenu faible ou intermédiaire devrait être immédiatement éligible à ce plan, à condition de s'engager dans une stratégie de réduction de la pauvreté réalisable, avec des objectifs vérifiables. Seuls les États en guerre, que ce soit avec leurs voisins ou contre leurs propres citoyens, devraient être temporairement exclus. Les populations pauvres sont en effet disproportionnellement affectées par la violence, et les États en guerre risquent fort de détourner les fonds issus de l'annulation de la dette pour les affecter aux dépenses de défense.

Les États en guerre ne sont donc pas de bons candidats pour l'annulation de la dette. Notez que ce critère créerait des modèles de pardon de la dette très différents de ceux actuellement en vigueur. Par exemple, l'Ouganda, premier bénéficiaire de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) du FMI et de la Banque mondiale, ne serait pas éligible à l'heure actuelle si la non-violence était un critère. Dans les pays en guerre, l'aide devrait transiter exclusivement par des organisations caritatives neutres, dédiées aux populations vulnérables.

Le problème de nombreuses propositions actuelles, y compris la législation adoptée par le Congrès américain en 1999, est qu'elles mettent exclusivement l'accent sur la création de « fonds de développement humain » issus des recettes de la réduction de la dette, destinés à réduire la pauvreté. Cependant, il est aisé pour les gouvernements africains (et d'autres) d'atteindre des objectifs budgétaires ou de dépenses sans atteindre le véritable objectif de réduction de la pauvreté. Par exemple, l'Ouganda, encore une fois, premier bénéficiaire de l'initiative PPTE du FMI et de la Banque mondiale en 1996, et pays progressiste et compétent, contourne régulièrement le plafond de ses dépenses militaires en allouant des fonds de défense à ses forces de police. Ce serait une tragédie si l'annulation de la dette venait à financer de nouvelles guerres en Afrique, où plus de personnes ont péri dans les conflits au cours du dernier siècle que sur tous les autres continents réunis. Or, aucune des propositions actuellement en discussion ne prévoit de protection contre cette éventualité.

Un autre problème, notamment avec l'initiative PPTE lancée en 1996 – trop lente, trop restrictive et insuffisante – est la dépendance à l'égard du respect des conditionnalités du FMI. L'austérité budgétaire et la dévaluation des taux de change restent au cœur des prescriptions du FMI pour l'Afrique dans le cadre de ses programmes de facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR). Mais le problème en Afrique n'est ni un excès de dépenses publiques ni une insuffisance des investissements, qu'ils soient privés ou publics. Tandis que les taux d'investissement nets moyens des pays à revenu faible et intermédiaire à travers le monde dépassent 25 % du PIB, celui de l'Afrique avoisine les 15 %. Il est plus pertinent de réorienter les dépenses publiques, en les éloignant des dépenses ostentatoires et militaires pour les orienter vers la vaccination des enfants, les routes rurales, ainsi que les infrastructures d'assainissement et d'eau potable dans les zones urbaines, plutôt que d'imposer davantage de restrictions à des États déjà incapables de fournir des services de base au secteur privé ou d'améliorer le bien-être humain de manière significative.

La croissance économique est nécessaire à une réduction durable de la pauvreté, mais elle n'est qu'un moyen et non une fin. Par ailleurs, les économies africaines sont tellement affectées par des défaillances structurelles que les prescriptions doctrinaires néolibérales s'avèrent parfois contre-productives, favorisant ou freinant la croissance selon les cas (Barrett et Carter, 1999a). L'approche du FMI en Afrique n'a jamais pris en compte ces aspects fondamentaux, imposant aux plus vulnérables des difficultés considérables à court terme dans le but de maintenir un modèle qui conduit parfois, mais pas toujours, à de meilleures performances macroéconomiques dans des économies structurellement faibles. L'annulation de la dette devrait incarner une véritable option préférentielle pour les pauvres, plutôt que d'être simplement un autre outil servant à encourager une réforme macroéconomique du type préféré par Washington.

En résumé, je suis un partisan sceptique de l'annulation de la dette. Si l'annulation des obligations de remboursement extérieur des États à faible revenu peut être structurée de manière à générer une augmentation durable des investissements, en particulier dans les domaines essentiels à la réduction des contraintes en matière d'éducation, de santé, d'infrastructures et de liquidité qui pèsent de manière disproportionnée sur les pauvres, alors son potentiel d'impact sera remarquable. Cependant, à la lumière des efforts actuellement convenus et discutés à un haut niveau, il convient de maintenir des attentes modestes quant aux effets de l'annulation de la dette.

Références

Barrett, Christopher B. 1999. « Les ambiguïtés économiques et éthiques de la remise de la dette africaine », Mark Charlton, éditeur. Courants croisés : les relations internationales dans l'après-guerre froide. Toronto : Nelson Canada Press.

Barrett, Christopher B. et Michael Carter. 1998. « Faut-il plus que la libéralisation du marché ? L'économie de la croissance et de la transformation agricoles durables », dans Michael R. Carter, Jeffrey Cason et Frederic Zimmerman, éd., Le développement à la croisée des chemins : des chemins incertains vers la durabilité après la révolution néolibérale. Madison : Programme de recherche sur les études mondiales Madison de l'Université du Wisconsin.

_____. 1999a. « Réforme des politiques agricoles micro économiquement cohérentes en Afrique », dans JoAnn Paulson, éd., Économies africaines en transition, Volume 2 : Les expériences de réforme. Londres : Macmillan.

_____. 1999b. « Impossible d'avancer pour prendre du retard : nouvelles orientations pour la politique de développement afin d'échapper à la pauvreté et aux pièges de l'aide humanitaire », Note d'orientation de l'USAID BASIS, novembre.

Krugman, Paul. 1988. « Financer ou remettre un surendettement ». Journal d'économie du développement. 29, 3, 253-68.

Smith, Stephen L.S. « L'éthique chrétienne et le pardon de la dette du tiers monde. » Foi et économie (ce numéro).

Sur la justification de l'allègement de la dette du tiers monde Daniel Rush Finn, Université St. Jean (MN)

Une grande fanfare a, à juste titre, accompagné la déclaration de l'an 2000 comme année du Jubilé. Cependant, plusieurs confusions entourent l'appel du Jubilé à un allègement de la dette du tiers monde, confusions que les chrétiens doivent résoudre.

Le malentendu le plus dramatique est également l'un des problèmes les moins importants. De nombreux partisans de l'allègement de la dette confondent l'idée hébraïque originale du jubilé avec celle de l'année sabbatique.

Par exemple, un site web Jubilee explique :

La campagne s'inspire de l'idée scripturaire de l'année jubilaire : périodiquement, tous les 7 x 7 ans (c'est-à-dire 50 ans), les dettes sont annulées, les esclaves libérés et « la liberté est proclamée dans tout le pays ». Le jubilé est le moment d'appliquer des mécanismes d'auto-redressement pour rétablir l'équilibre dans la société. En réalité, l'élément caractéristique de l'année jubilaire n'a pas été l'allègement de la dette. Les dettes devaient être annulées tous les sept ans, pendant l'année sabbatique (Deutéronome 15:9 ; Néhémie 10:31), lorsque les esclaves devaient également être libérés (Exode 21:2). Le Jubilé a eu un impact plus radical dans cette société agraire : la restitution des terres à leurs propriétaires d'origine, l'annulation de toute vente ou autre transfert de terres au cours des 49 années précédentes.

Consacrez la cinquantième année et proclamez la liberté dans tout le pays à tous ses habitants. Ce sera pour vous un jubilé ; chacun de vous doit retourner dans ses biens familiaux et chacun dans son propre clan (Lévitique 25:10).

Malgré ce malentendu répandu, l'esprit sous-jacent du Jubilé (en tant que « temps pour appliquer l'éthique chrétienne d'auto-redressement et les mécanismes de remise de la dette pour rétablir l'équilibre dans la société ») reste crucial. Dans notre contexte, la restitution des terres après une vente légale est hors de portée de la logique économique et de la compréhension culturelle, mais l'annulation des dettes des pays pauvres dans notre contexte actuel peut représenter un rétablissement de l'équilibre. Bien que les érudits notent qu'il n'existe aucune preuve biblique qu'un jubilé ait jamais eu lieu, la signification de l'occasion peut néanmoins être une puissante force motrice pour les chrétiens d'aujourd'hui.

Une deuxième confusion s'exprime clairement dans les discours sur le soutien à l'allègement de la dette du tiers monde, qui présuppose que toute relation débiteur-créancier entre pays en développement et pays industrialisés est intrinsèquement immorale. De nombreux partisans de la campagne Jubilé 2000 condamnent le transfert du principal et des intérêts aux pays créanciers. On entend souvent déplorer que les débiteurs doivent rembourser non seulement le principal, mais aussi un montant encore plus important en intérêts globaux.

Il existe bien sûr une naïveté évidente concernant l'escompte, naïveté dont beaucoup se remettent lorsqu'ils signent leur première hypothèque et notent la valeur totale des versements hypothécaires sur trente ans. Mais le plus important ici est un malentendu critique concernant les emprunts des pays pauvres. Le problème éthique est que certains parlent comme si les chrétiens (soit personnellement, soit par le biais de la politique de leur pays) ne devraient pas prêter d'argent à intérêt aux personnes ou aux nations les plus pauvres, car cela est inévitablement injuste. Comme le dit un autre site web de Jubilee 2000 : « L'un des parallèles les plus proches avec la crise de la dette est la traite négrière dans l'Atlantique. Il s'agissait également d'un système d'oppression internationale accepté depuis des générations comme un élément normal et nécessaire du commerce et de la vie. »

L'interdiction biblique faite au peuple d'Israël de facturer des intérêts sur un prêt à un compatriote israélite est souvent citée. Cependant, on oublie le fait historique que les prêts dans le monde agraire de l'ancien Israël étaient toujours des prêts de nécessité, accordés par les plus aisés aux pauvres qui, par malheur, n'étaient pas en mesure de passer l'hiver jusqu'à la prochaine récolte. « Si vous prêtez de l'argent à l'un de mes gens d'entre vous qui est dans le besoin, ne soyez pas comme un prêteur sur gages ; ne lui imposez aucun intérêt » (Exode 22:25). Dans ce contexte, l'interdiction de prendre des intérêts était une interdiction d'exploiter les désespérés. Dans l'Église primitive, la prise d'intérêts était également condamnée, pour une raison similaire. Comme le disait Augustin d'Hippone : « Donnez à l'homme et ne vous détournes pas de celui qui cherche un prêt. Mais ne prenez que ce que vous avez donné. » Le traitement de la prise d'intérêts était étroitement identifié à l'enseignement plus général sur la propriété immobilière. Dieu a donné la création à toute l'humanité afin que ses besoins soient satisfaits. Si j'ai plus que ce dont j'ai besoin et que vous avez moins que ce dont vous avez besoin, moi, en tant qu'intendant des biens de Dieu, je dois partager mon surplus avec vous. Augustin était tout à fait typique des dirigeants chrétiens de son époque en affirmant que « les choses superflues des riches sont les nécessités des pauvres. Lorsque l'on possède des choses superflues, la propriété d'autrui est possédée. » Au Moyen Âge, les deux questions du prêt à intérêt et du partage des excédents étaient conceptuellement distinguées.

Par exemple, Thomas d'Aquin a défendu avec force la propriété privée. Pourtant, il a souligné que pour tous les biens, « l'usage doit être commun », au sens entendu mille ans plus tôt dans l'Église chrétienne : ce que j'ai plus que ce dont j'ai besoin doit être partagé si d'autres ont des besoins non satisfaits – par respect pour l'intention de Dieu dans la création. Le traitement de Thomas d'Aquin sur la prise d'intérêts ne contient cependant aucune référence à la pauvreté des débiteurs. Au lieu de cela, elle repose sur la « stérilité » de l'argent. L'argent est utilisé – échangé – dans un échange (comme la façon dont une bouteille de vin est utilisée lorsqu'elle est utilisée). Ainsi, exiger des intérêts sur un prêt d'argent (ou de vin) serait une erreur, car exiger un supplément au-delà du remboursement des choses empruntées reviendrait à facturer quelque chose qui n'existe pas. Cependant, prêter une maison à quelqu'un pour une période donnée serait différent puisque la maison peut être utilisée sans être épuisée.

Ainsi, facturer un supplément (loyer) en plus de récupérer la maison après cette période n'est pas une erreur. Pour exprimer cette vision plus ancienne avec des termes modernes, le prêt de biens d'équipement peut à juste titre impliquer un paiement supplémentaire, alors que le prêt de biens de consommation ne doit pas le faire. Les débats sur la prise d'intérêts au Moyen Âge sont classiques par leur complexité. Pourtant, le développement de la culture commerciale a rendu cette résolution inévitable. Jean Calvin, bien sûr, avait une vision du prêt à intérêt qui a finalement (au cours des quatre cents années suivantes) gagné parmi les églises chrétiennes. Le prêt peut être un service rendu à l'emprunteur, qui n'a pas besoin d'être exploité au cours du processus. Finalement, même l'Église catholique romaine a changé son point de vue, reconnaissant en fait que, dans le monde moderne, l'argent est mieux compris comme un droit sur des actifs. Comme la maison, elle produit un flux de services. Ainsi, la prise d'intérêt, dans certaines limites, est tout à fait morale. Même le mot « usure » a changé ; là où cela signifiait autrefois toute prise d'intérêt, cela signifie maintenant l'imposition de taux d'intérêt exorbitants. Quelques groupes chrétiens (comme le mouvement des travailleurs catholiques) s'opposent encore aujourd'hui aux prises d'intérêts, mais c'est l'avis d'une infime minorité.

C'est donc un problème sérieux que, lorsqu'ils parlent d'allègement de la dette du tiers monde, de nombreux chrétiens parlent comme si tout prélèvement d'intérêts sur les nations les plus pauvres était immoral. Il a fallu des siècles aux chrétiens pour comprendre le rôle économiquement bénéfique que les intérêts peuvent jouer dans le monde et ce serait une grande perte d'oublier cela maintenant. Une réponse chrétienne plus réfléchie considère la dette comme faisant partie d'une relation plus large entre les nations pauvres et prospères, où les fardeaux associés à la dette passée peuvent être tout à fait moraux. Cela dépendra d'une évaluation de la relation globale – et cela nécessitera une analyse économique (et d'autres types). Je ne tenterai pas ici d'examiner les questions économiques, mais je laisserai au lecteur le soin de reconnaître que toutes les nations (y compris les États-Unis) ont dépendu d'emprunts importants à l'étranger au début de leur développement économique.

Cependant, en ce qui concerne la relation morale plus large entre les nations débitrices et créancières, je considère également comme acquis l'idée selon laquelle les nations les plus riches, en particulier les États-Unis, continuent d'année en année à offrir une contribution mesquine pour aider au développement des pays les plus pauvres. C'est dans ce contexte que les arguments en faveur d'un allègement de la dette ont un pouvoir de persuasion morale. Une conditionnalité stricte est nécessaire pour empêcher le transfert de fonds existants hors des budgets de l'éducation de base et des soins de santé lorsque des ressources deviennent disponibles grâce à l'allègement de la dette. Mais les risques supplémentaires d'aléa moral valent, dans l'ensemble, la peine d'être pris en compte, compte tenu des difficultés politiques auxquelles nous sommes confrontés pour étendre d'autres formes d'aide au développement de la part du gouvernement américain.

En résumé, nous devons annuler la dette des nations les plus pauvres, mais nous devons faire attention aux raisons pour lesquelles nous le faisons. Faire la bonne chose pour la mauvaise raison ne fera peut-être pas beaucoup de mal aujourd'hui, mais cela entraînera une confusion quant à ce qui est réellement la bonne chose à faire la prochaine fois.

Notes de fin

<http://www.jubilee2000uk.org/main.html>

<http://www.jubilee2000uk.org/main.html>

Augustin, Sermons, 239.4, Patrologia Latina 38 : 1128, et dans Phan, (1984) p. 229.

Augustin, Commentaire sur le Psaume 147, 12, Patrologia Latina 37 : 1922, et dans Phan (1984) p. 197.

Référence

Phan, Pierre. 1984. Pensée sociale, Vol. 20 du Message des Pères de l'Église, Wilmington, DE : Michael Glazier.

Pour que l'œuvre de Dieu soit manifestée : remise de dettes et développement

Roland Hoksbergen, Calvin College (MI)

Dans une histoire bien connue des derniers jours de Jésus sur cette terre, Jésus rencontre un aveugle-né. Ses disciples veulent savoir qui est responsable de la cécité de cet homme : lui-même ou ses parents. Mais Jésus ne se soucie pas de blâmer qui que ce soit. Au lieu de cela, il répond : « Ni cet homme ni ses parents n'ont péché, mais cela est arrivé afin que l'œuvre de Dieu se manifeste dans sa vie » (Jean 9 : 3). Tout au long du drame biblique, Dieu ne s'intéresse pas à expliquer le brisement, mais à élaborer des plans de réconciliation et de rédemption. C'est la même tâche à laquelle ses partisans sont appelés, et c'est ainsi que nous devrions aborder la crise de la dette dans le tiers-monde. La question centrale concernant l'annulation de la dette est de savoir si elle constituera un acte rédempteur.

En termes plus simples, cela servira-t-il à quelque chose ?

Stephen Smith aborde la question de cette manière en liant clairement son évaluation de l'annulation de la dette à « la question de savoir si une telle politique est nécessaire et/ou suffisante pour améliorer la situation économique des pauvres ». Cette approche est encore soulignée dans son analyse de la conditionnalité, à laquelle il est fortement favorable. Je suis d'accord avec l'analyse de Smith, même s'il est un peu trop prompt à rejeter les idées de la campagne Jubilé 2000 et un peu trop favorable à l'ensemble standard de politiques économiques du FMI. Si l'objectif est de promouvoir un bon développement, une bonne politique économique ne suffit pas ; nous devons aller au-delà des politiques économiques en soi et nous demander comment nous pouvons encourager les pays criblés de dettes à adopter de bonnes politiques de leur propre chef, sans imposition étrangère.

Smith a certainement raison de dire que les pays créanciers devraient conditionner l'annulation de la dette à la question de savoir si les bénéfices de l'allègement de la dette seront dirigés vers les pauvres et à l'établissement d'un historique de politique économique raisonnable. Nous devons remercier les partisans de Jubilee 2000 d'avoir soulevé cette question au niveau international et tenu le FMI responsable envers les pauvres du monde, car la nouvelle préoccupation du FMI quant à l'impact de ses programmes sur les pauvres a beaucoup à voir avec la pression exercée par des organisations de la société civile comme Jubilee 2000. Pourtant, se concentrer exclusivement sur ces deux critères risque de s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes, et de passer à côté de ce qui est important dans le développement. Tant que les gouvernements mettront en œuvre des politiques imposées de l'extérieur, surtout s'ils reculent instinctivement face à une telle imposition, ces politiques ne fonctionneront pas très bien ni ne seront durables. La question clé est l'appropriation locale.

La nation débitrice, c'est-à-dire non seulement ceux qui occupent des postes gouvernementaux mais une majorité significative de citoyens, doit s'appropriier les politiques de telle manière qu'elle en génère elle-même les détails pour répondre à ses propres exigences. Ce n'est que si cette mesure est franchie que l'on peut espérer que ces politiques et pratiques seront maintenues en l'absence d'intervention étrangère. Bien entendu, cela n'a rien de nouveau. Les théoriciens et les praticiens du développement le savent depuis des années. La question a toujours été de savoir comment y parvenir. Ce qui est si différent dans l'environnement politique actuel, c'est que la guerre froide est terminée, ce qui permet d'œuvrer en faveur de l'autonomisation du peuple, de l'action citoyenne, de la promotion de la société civile et de la bonne gouvernance sans s'embrouiller dans la rhétorique et les conflits de la guerre froide. Je crois que l'accent récemment mis sur la bonne gouvernance et la société civile donne un certain espoir que les pays pauvres du monde entier puissent faire des progrès significatifs en permettant à davantage de personnes de participer pleinement à la vie sociale, politique et économique et, ce faisant, de développer une gouvernance interne, une appropriation des politiques et des pratiques qui permettent à tous de bénéficier des bénéfices du développement.

Permettez-moi d'essayer de l'exprimer clairement : à mesure que les nations acquièrent leur capacité à se gouverner elles-mêmes, elles auront également de plus en plus tendance à élaborer et à mettre en œuvre des politiques économiques saines, y compris des politiques destinées aux pauvres. Cela signifie élargir la participation de tous les peuples et de tous les secteurs sociaux à tous les aspects de la gouvernance. Pour annuler la dette, les conditions doivent non seulement concerner les politiques économiques, mais, plus fondamentalement, la manière dont une nation est gouvernée. Il s'agit d'un thème central de deux récents rapports très médiatisés sur la pauvreté : le rapport décennal de la Banque mondiale sur la pauvreté et le tout récent Rapport sur la pauvreté 2000 du PNUD. Tous deux consacrent une attention majeure à la bonne gouvernance et au développement de la société civile.

Smith a raison de dire que les partisans de Jubilee 2000 sont souvent trop laxistes dans le dur travail de développement de programmes réellement utiles. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Il y a d'importants principes bibliques à l'œuvre ici, l'un des plus importants étant le discernement. Quand quelqu'un, ou une nation, est en difficulté, comme les nations embourbées dans les dettes, les chrétiens réagissent naturellement par amour, compassion, sacrifice de soi, miséricorde et grâce. Nous voulons aider. Mais même si les principes nous amènent à vouloir aider, ils ne nous disent pas automatiquement comment. Le discernement est requis. Et Smith a raison de dire que les partisans de Jubilee 2000 sont souvent trop laxistes dans le dur travail de développement de programmes réellement utiles. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Nous devons également construire des interventions qui poursuivent un objectif rédempteur. Lors de l'élaboration d'un plan, d'autres principes bibliques entrent en jeu, tels que la liberté humaine, la dignité, la responsabilité, l'intendance, la justice et la responsabilité envers les autres membres de la communauté. C'est cet ensemble de principes qui m'amène à penser que nous devrions davantage conditionner l'annulation de la dette à la bonne gouvernance et à l'expansion de la

société civile qu'aux seules politiques économiques. Quelques brefs exemples aideront à illustrer ce point. Il y a quelques années, je faisais une étude sur les programmes d'ajustement structurel au Guatemala. Lors d'une conversation personnelle avec l'ancien ministre des Finances, celui-ci m'a expliqué que la position de son gouvernement envers le FMI consistait à faire le moins possible pour obtenir les prêts dont ils avaient désespérément besoin. Qui plus est, ils adoptaient souvent les réformes requises uniquement dans la mesure nécessaire pour apaiser les responsables du FMI (Hoksbergen et Espinoza Madrid, 1997, p. 41).

Un deuxième exemple vient de l'expérience rwandaise récente. Peter Uvin (1998) souligne que, même juste avant le génocide de 1994, la Banque mondiale et toutes les ONG de développement rédigeaient des rapports positifs sur les changements politiques et les progrès dans les indicateurs économiques et autres indicateurs de développement sur lesquels ils se concentraient. Mais Uvin soutient que ces politiques et organisations n'ont jamais vraiment été « la propriété » du gouvernement ou du peuple dans son ensemble. Elles ont été imposées de l'extérieur et mises en œuvre uniquement à la marge et dans la mesure nécessaire pour maintenir le flux de l'aide et des prêts.

Troisièmement, les spécialistes du développement soulignent que les flux d'aide et de prêts vers l'Afrique ont largement contribué à créer et à exacerber les injustices associées aux États prédateurs, à la mauvaise gouvernance et aux mauvaises politiques économiques qui en résultent (Bratton et Van De Walle, 1994). Dans ce contexte, les politiques dures du FMI sont considérées par certains comme une étape douloureuse mais nécessaire pour saper le pouvoir des dirigeants corrompus des États néo-patrimoniaux.

Dans les deux premiers exemples, les politiques et les programmes sont « adoptés », mais ne leur appartiennent pas réellement. Les perspectives de développement à long terme ne sont pas favorables. Dans le troisième exemple, les programmes du FMI peuvent être utiles, mais uniquement parce qu'ils ont un impact sur la manière dont le pays est gouverné, et non parce que leurs politiques économiques sont mises en œuvre. Dans les trois situations, le caractère du gouvernement et l'organisation de la société dans son ensemble derrière les politiques sont plus importants que les politiques elles-mêmes.

Comment l'annulation de la dette pourrait-elle être structurée pour promouvoir la bonne gouvernance ainsi qu'une bonne politique, tout en respectant les principes bibliques mentionnés ci-dessus ? La réponse à cette question doit nécessairement être incertaine dans ces brefs commentaires, mais je donnerai quelques lignes directrices. L'annulation de la dette devrait être liée aux critères suivants :

1. Un historique de réalisations dans les mesures traditionnelles du FMI, telles que l'inflation et les déficits budgétaires. Ces critères devraient être moins nombreux et davantage axés sur les résultats que ne le sont les ensembles traditionnels, afin de laisser aux gouvernements toute latitude et leadership dans la réalisation de ces objectifs.
2. Un bilan de réussite en matière de réduction de la pauvreté. Cela implique généralement une expansion des services de santé et d'éducation destinés aux

pauvres. Le nouveau rapport du PNUD note que peu de pays intègrent actuellement des mesures de lutte contre la pauvreté dans leur planification nationale.

Ces deux critères sont cohérents avec une focalisation traditionnelle sur les politiques économiques. La principale différence est que le fardeau de l'élaboration des politiques repose sur les dirigeants nationaux, respectant ainsi leur dignité et leur liberté, mais les tenant également responsables des résultats. L'ensemble de critères suivant vise à promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation accrue de l'ensemble de la population du pays. Chaque critère ci-dessous est conçu à la fois pour promouvoir une participation croissante de tous les citoyens et pour développer des mécanismes permettant de responsabiliser les autorités dans la gestion de leur confiance de manière responsable.

- La promotion, le renforcement et l'inclusion des organisations de la société civile. Non seulement les programmes parrainés par le gouvernement dans des domaines tels que la santé, l'éducation et d'autres formes de travail de développement devraient être entrepris de concert avec les organisations de la société civile, mais ces organisations devraient également être encouragées à tenir les responsables et les agences gouvernementales responsables de normes raisonnables d'intégrité, d'équité et de compétence.
- Transparence dans les affaires gouvernementales. La pratique du secret budgétaire pratiquée par tant de pays du tiers-monde doit être soumise au contrôle du public si l'on veut découvrir et minimiser la corruption gouvernementale.
- Le développement d'un système judiciaire fonctionnel qui répond aux conceptions nationales de la justice, du droit et de l'équité. L'impunité des personnes au pouvoir continue d'être un problème mondial et sape de nombreuses politiques bien intentionnées et techniquement bien conçues.
- Choix démocratique dans l'élection des dirigeants. Les élections surveillées et évaluées par les organisations internationales et locales de la société civile constituent un mécanisme permettant de garantir des progrès dans ce domaine.

La campagne Jubilé 2000 suit tous les bons principes en ce qui concerne notre appel à aider les pauvres du monde, mais, comme le souligne Smith, son programme d'action est insuffisant. Cependant, le programme du FMI, en se concentrant davantage sur les politiques et les solutions techniques, se précipite pour appliquer ses connaissances sans tenir compte de manière adéquate des besoins d'autonomisation et d'appropriation locales. Les spécialistes et les praticiens du développement savent que le développement est un processus long et progressif qui doit venir de l'intérieur pour être durable. Dans nos efforts pour aider d'une manière véritablement rédemptrice, de telle sorte que « l'œuvre de Dieu puisse être manifestée », nous devons structurer nos interventions de manière à ce que tout le peuple de Dieu soit respecté et honoré en tant que porteur de l'image de Dieu et soit ainsi progressivement encouragé à assumer la responsabilité de gérer ses affaires avec justice et droiture.

Remettre des dettes sans se soucier des conséquences est irresponsable, même si pardonner des dettes avec discernement et détermination peut être une puissante force bénéfique. Pourtant, comme j'ai essayé de le faire valoir, nous devons faire les choses correctement.

Fin de note

Une ébauche de Lutter contre la pauvreté : Rapport sur le développement dans le monde 2000 a été publiée sur le Web dans le but de solliciter des commentaires. Voir <www.worldbank.org/poverty/wdrpoverty>. Le rapport du PNUD, Surmonter Pauvreté humaine : Le Rapport sur la pauvreté du PNUD 2000 vient de paraître et un résumé de ses thèmes est présenté dans Crossette (2000).

Références

Bratton, Michael et Nicolas Van De Walle. 1994. « Régimes néo-patrimoniaux et transitions politiques en Afrique ». Politique mondiale. 46, p. 453-89.

Crossette, Barbara. 2000. « ONU. Il affirme qu'un mauvais gouvernement est souvent la cause de la pauvreté. » New York Times. 5 avril.

Hoksbergen, Roland et Noemi Espinoza Madrid. 1997. « L'Église évangélique et le développement de la société néolibérale : une étude du rôle de l'Église évangélique et de ses ONG au Guatemala et au Honduras. » Le Journal des zones en développement. 32, p. 37-52.

Uvin, Pierre. 1998. Aider à la violence : l'entreprise de développement au Rwanda. West Hartford, Connecticut : Kumarian Press.

[Afficher les statistiques de publication](#)

Éthique chrétienne et pardon des dettes